



Mairie du Mesnil le Roi
Monsieur Serge CASERIS
Maire
1 rue du Général Leclerc
78600 LE MESNIL LE ROI

N/Réf : RK/HM/CQ – 092.2024

Objet : Modification n°2 du PLU du Mesnil le Roi

Dossier suivi par : Henry MAILLARD,

Responsable de pôle développement des entreprises et compétences

✉ : henry.maillard@cma-idf.fr

Versailles, le 18 décembre 2024.

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 20 novembre 2024, vous avez sollicité l'avis de la CMA IDF sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Mesnil le Roi conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme.

Après lecture du dossier par notre Service de Développement Economique et Territorial, nous n'avons pas d'observations particulières à réaliser sur ce projet de modifications. Ces modifications qui nous ont été soumises seront sans incidence pour l'exercice des activités artisanales.

A l'occasion du présent courrier, nous souhaitons rappeler quatre grands enjeux du secteur artisanal dans le cadre d'une modification du PLU d'une commune :

- Le maintien et la sauvegarde de la diversité des commerces de proximité
- La création d'un cadre réglementaire favorisant la production d'un immobilier dédié à l'artisanat
- La réhabilitation des zones d'activités
- La prise en compte de l'artisanat dans la création de quartiers mixtes

Le Service de Développement Economique et Territorial reste à votre disposition pour toute question liée à la promotion et au développement de l'Artisanat.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Francis BUSSIÈRE
Président de la CMA Ile-de-France
Par délégation, Le Président de la CMA des Yvelines

Ronan KERAUDREN